

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°016-7-2023

OBJET : Résultat de l'inventaire des Zones d'Activités Economiques en lien avec la Loi Climat & Résilience

Date de convocation : 20/09/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 38

- Titulaires : 35

- Suppléants : 3

Absents : 12

- Dont représentés : 10

Votants : 48

- Pour : 48

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECCQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.318-8-2 qui impose aux autorités compétences en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économique l'établissement d'un inventaire de ces zones sur leur territoire ;

Vu l'article 220 de la Loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la délibération n°035-4-2023 du 13 avril 2023 du conseil communautaire décidant du lancement de la réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-P-1793 du 30 décembre 2016 portant création d'un EPCI et de ses compétences dont la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique » inscrite aux statuts de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs en qualité de compétence obligatoire, en application de la loi Notre du 07 août 2015 (article 64) ; et qui a pour conséquence le transfert des zones d'activités ;

Vu la délibération n°012-6-2023 du 06 juillet 2023 du conseil communautaire précisant le périmètre d'étude de l'inventaire des Zones d'activités économiques ;

Considérant que le travail d'inventaire des zones d'activité économique communautaires a été effectué du **13 avril 2023 au 26 juillet 2023** par le service économie et révèle que la CCMSGL compte 4 zones d'activités à savoir ZA de Chaligny (58120 Saint Hilaire en Morvan), ZA de Lormes (58140 Lormes), ZA de Salorges (58120 Château-Chinon campagne) et Lamartine (58120 Château-Chinon ville) pour une superficie de 7.522 ha ce qui représente 0.0076% de la superficie totale de l'EPCI ;

Considérant que le résultat d'étude de la vacance selon la Loi Climat et Résilience conduit à :

ZAE de Lormes (Lormes 58140)

nom de la ZAE	nombre total d'unités foncières	nombre d'unités foncières vacantes Art,220	indice de vacance
ZAE de Lormes	1	0	0,00

ZAE de Salorges (Château Chinon campagne 58120)

nom de la ZAE	nombre total d'unités foncières	nombre d'unités foncières vacantes Art,220	indice de vacance
ZAE de Salorges	2	0	0,00

ZAE de Lamartine (Château Chinon ville 58120)

nom de la ZAE	nombre total d'unités foncières	nombre d'unités foncières vacantes Art,220	indice de vacance
ZAE Lamartine	2	0	0,00

ZAE de Chaligny (Saint Hilaire en Morvan 58120)

nom de la ZAE	nombre total d'unités foncières	nombre d'unités foncières vacantes Art,220	indice de vacance
ZAE de Chaligny	5	0	0,00

Considérant que le rapport complet de « diagnostic /inventaire des zones d'activité économique » et ses supports (tableau d'inventaire) seront disponibles sur le site Internet de la CCMSGL à la rubrique « entreprendre ».

Considérant que les résultats de l'inventaire seront communiqués aux partenaires et autorités compétentes en charges de l'urbanisme (SCOT, PLUi...).

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Prend acte du résultat de l'inventaire des zones d'activité économique et des résultats de vacance.
2. Autorise la communication des résultats aux principaux partenaires et autorités compétentes en charge de l'urbanisme.
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

 René BLANCHOT

Le secrétaire,

 Christine PIN